

HAUTES-PYRÉNÉES MAG

LE MAGAZINE DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

FEVRIER
2025



CADRE DE VIE

MIEUX SE LOGER

REPORTAGE

**DES VILLES
EN MOUVEMENT**

MODE D'EMPLOI

**ACCÉDER AU
LOGEMENT SOCIAL**

Une publication de:



**HAUTES-
PYRÉNÉES**
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE



Tirage : 128 000 exemplaires - ISSN 2610-2951
Directeur de la publication : **Michel Pélieu**
Rédaction : **Graham Ellul** - Mise en page : **Frédéric Metzgé**
Crédit photos : **L. Gaits, Michel Ausina, OPH 65, Adobe Stock**

Ce magazine est également disponible en version numérique sur le site hautespyrenees.fr

En couverture :
Résidence Henri Lamathe à Lourdes

Imprimerie : ROTO FRANCE IMPRESSION - 25 rue de la maison rouge - 77185 LOGNES

imprimé sur du papier provenant de forêts gérées durablement. Tous les papiers se trient et se recyclent

Département des hautes-pyrénées

Plus d'infos sur hautespyrenees.fr



Pourquoi le logement dit « social » est-il si essentiel dans notre société ?

Avant même d'être un droit, le logement est un besoin. Et pas n'importe lequel : il s'agit d'un besoin fondamental. C'est-à-dire qu'il s'agit d'une des conditions situées à la base du développement de la personne, avec les besoins de se nourrir, de se vêtir par exemple. Sans logement il est difficile de trouver un emploi ; sans emploi de se sentir en sécurité ; sans sécurité d'avoir confiance en soi, etc... Vous l'aurez compris : lorsqu'une personne n'a pas de logement, ou est en situation de logement précaire, alors c'est toute sa construction personnelle qui s'en retrouve fragilisée.

Or lorsque l'on parle de logement social, on parle du logement de la majorité d'entre nous. Aujourd'hui, près de 70 % des français peuvent y prétendre. Ce sont des personnes qui ont de 18 à plus de 80 ans ; ce sont des étudiants, des salariés, des familles ; ce sont des personnes à bas revenus, mais pas que. C'est pour cette raison que la notion même de logement social est un pilier de notre pacte social : parce qu'il concerne en réalité la majorité des français, et qu'il répond à un besoin fondamental de tout un chacun. Qui plus est dans un contexte politique parfois instable, il est nécessaire que les politiques en faveur du logement soient, elles, plus solides que jamais. Et nous y veillons, au Département, non seulement avec

Le Département est au croisement de l'action de tous les partenaires du logement

la construction de logements sociaux mais également en favorisant l'accès et le maintien des Haut-pyrénéens dans leurs logements.

Quel est le périmètre d'action du Département pour la construction de logements ?

L'aménagement du territoire n'est pas une compétence du Département ; quand bien même, nous veillons à la coopération des communes, de la Région et de l'Etat. Le Département est au croisement de l'action de tous les partenaires du logement, et permet la réalisation de projets cohérents. On ne construit pas en Hautes-Pyrénées de la même manière qu'en région parisienne, les enjeux sont différents. Notre proximité avec le territoire, nos connaissances de ses particularités, nous permettent d'accompagner l'action de tous les partenaires du logement vers des chantiers qui font sens.

Encore une fois ici, même si l'aménagement du territoire n'est pas notre compétence, l'enjeu pour les Hautes-Pyrénées est tel qu'il appelle à notre volontarisme. Le Nouveau Programme National de Renovation Urbaine, ou NPNRU, des villes de Tarbes et Lourdes par exemple, est cofinancé par le Département à hauteur de 6,26 M €. Le Fonds d'Aménagement Rural également, ce sont 7,96 M € qui ont permis en 2024 aux communes de moins de 2 000 habitants de réaliser leurs travaux d'aménagement, dont le logement fait partie.

Comment le Département accompagne-t-il les haut-pyrénéens vers l'accès et le maintien dans un logement ?

La construction d'habitations, la rénovation énergétique d'appartements,

ne sont cohérentes que dans la mesure où elles répondent aux besoins des haut-pyrénéens. Ces besoins sont variés : logement des personnes en situation de précarité économique, adaptation de l'habitat pour les publics en perte d'autonomie, sortie d'insalubrité... Le Département, vous le savez, a pour mission principale d'accompagner les personnes en situation de précarité. En matière de logement, cet accompagnement est double : social et financier.

Social avec les Accompagnements sociaux liés au logement, ou ASLL. Lorsqu'une personne fait face à une problématique de logement, le service social qu'elle rencontre peut solliciter l'ASLL pour soutenir le foyer. Cet accompagnement propose des réponses adaptées aux difficultés rencontrées (droits et devoirs des locataires et propriétaires, budget, indigence du logement...).

Notre accompagnement pour l'accès et le maintien dans un logement est également financier, avec le Fonds de Solidarité pour le Logement. Ce fonds partenarial nous permet de venir en aide aux locataires en grande précarité, par exemple en prenant en charge le dépôt de garantie, les dettes de loyer ou encore les factures d'énergie. L'idée étant de travailler avec la personne vers un plan d'apurement de sa dette, qu'elle retrouve un équilibre financier durable. ●

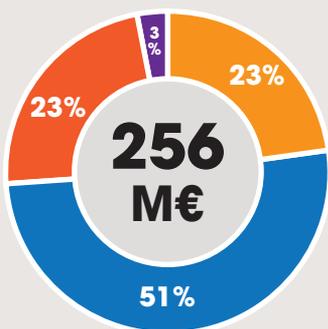
Michel PÉLIEU

Président du Département des Hautes-Pyrénées

NOS ENGAGEMENTS POUR LE LOGEMENT

1 225

garanties d'emprunt



■ OPH 65 ■ PROMOLOGIS
■ SEMI ■ Autres organismes

QU'EST-CE QU'UNE GARANTIE D'EMPRUNT ?

La garantie d'emprunt est une forme de caution. Par cet accord, le Département s'engage aux côtés d'organismes, publics ou privés, afin de leur permettre d'emprunter à la banque. Le plus souvent il s'agit de bailleurs sociaux, qui n'ont pas suffisamment de fonds propres pour financer la construction de logements à eux seuls. Ils doivent donc emprunter, mais les banques demandent bien sûr une garantie : c'est là que nous intervenons. En se portant garant du bailleur social qui emprunte, le Département s'engage à rembourser à sa place si besoin. Cela rassure les banques et permet aux bailleurs sociaux de financer leurs travaux de construction. D'autres organismes proposent des garanties d'emprunt, mais le Département est le seul en Hautes-Pyrénées à le faire gratuitement. En échange, une partie des logements est réservée à des publics prioritaires (personnes handicapées, seniors...) identifiés par le Département.



Aides aux propriétaires modestes :

2 M€

Pour la période 2019 - 2024

+175%

de places
pour les personnes
en perte d'autonomie
de 2018 à 2022

ce qui place le Département
en tête de la région
Occitanie avec un ratio de
**2 places pour
1000 habitants.**



6,26 M€

engagés pour le **NPNRU**
(Bel air à Tarbes et
Ophite à Lourdes)



840 000 €

d'aide financière du Fonds
de Solidarité Logement
pour 1389 foyers*



223

foyers accompagnés par
nos travailleurs sociaux du
service Logement*

* données 2023

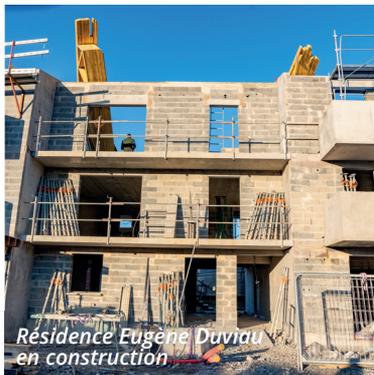
DES VILLES EN MOUVEMENT



C'est un projet monumental pour les villes de Tarbes et Lourdes : 80 M€ de travaux, un engagement sur dix ans, plus de 380 logements construits ou réhabilités. Un chantier d'envergure, porté par l'Etat, les bailleurs sociaux (OPH 65 et SEMI Tarbes) et les collectivités locales.

Si la plupart des grues cendrées du lac de Puydarrieux ont migré vers des zones où l'hiver est plus doux, d'autres, faites d'acier, sont restées bien ancrées sur leurs chantiers. À Lourdes, la construction de logements bat son plein depuis plusieurs mois déjà : c'est le **Nouveau Programme Urbain, ou NPNRU**. Ce programme national lancé en 2014 dans 480 quartiers prioritaires concerne 3 millions d'habitants. Dans les Hautes-Pyrénées, les quartiers de l'Ophite à Lourdes et de Bel-Air à Tarbes bénéficient de ce projet de renouvellement.

L'objectif ? Permettre aux familles qui résident dans ces quartiers d'emménager dans des résidences plus confortables et modernes. À Tarbes, les opérations sont encore à l'étude pour un dé-



Résidence Eugène Duviau en construction

but des travaux en 2027. Il s'agira de rénover tout le quartier de Bel-Air. À Lourdes, les enjeux sont différents : le quartier de l'Ophite, à terme, sera entièrement démolli. Les locataires seront accueillis au sein de lotissements qui commencent déjà à voir le jour. Nous nous sommes donc rendus ce matin à Lourdes pour témoigner de ces lieux de vie qui prennent

forme un peu partout dans la ville...

C'est avenue Eugène Duviau que nous entamons notre parcours. Là, une résidence de 10 pavillons et 24 appartements pousse à vue d'œil. La première tranche des travaux est déjà terminée ; les ouvriers sont en train de déplacer la grue qui, sous l'œil attentif du chef de chantier, se déplie lentement lorsque nous arrivons sur place. Au sol en revanche, tout le monde s'affaire car chaque minute est précieuse. « *Pour tout vous dire, la cérémonie officielle de pose de la première pierre a eu lieu alors que nous avons déjà coulé des fondations et monté quelques murs !* » me confie le chef de chantier. L'efficacité est de mise, car les futurs locataires ont hâte d'investir leurs nouveaux quartiers. La construction du lotissement



Résidence Henri Lamathe à Lourdes



Émile et Élise, résidents Impasse Henri Lamathe

se déroule comme prévu grâce à un travail coordonné ; les partenaires publics ont par exemple pris la décision de déléguer la maîtrise d'œuvre à l'entreprise de travaux afin de gagner du temps.

Un peu plus loin, Boulevard d'Espagne, la construction de la résidence Portes d'Espagne touche à sa fin. Elle comprendra 53 logements, dont 42 collectifs et 11 pavillons. À côté, les murs et la charpente d'un futur espace commercial se sont déjà dressés ; des enseignes dont vous connaissez certainement le nom y prendront bientôt place pour faire vivre le quartier.

En face de ces bâtiments naissants, la cité de l'Ophite semble au contraire bien calme. Plusieurs anciens locataires ont déjà déménagé. Nous sommes allés à la rencontre d'une de ces familles qui, chargée de souvenirs, entame une nouvelle tranche de vie au sein de logements modernes.

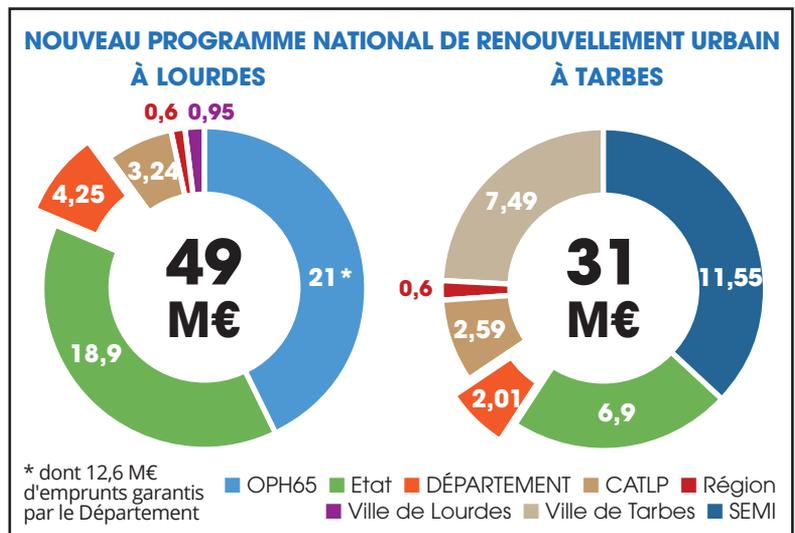
UNE NOUVELLE VIE

Si vous descendez le long d'une impasse discrète au 46 avenue Francis Lagardère, un spectacle

remarquable se dévoile au bout de quelques mètres : un gazon verdoyant, des logements flamboyants neufs et quelques résidents qui prennent calmement le soleil sur leurs balcons, leurs terrasses, en profitant d'une vue imprenable sur la vallée et le sommet du Béout.

C'est la petite première du NPNRU à Lourdes, la résidence Henri Lamathe. 42 familles y résident depuis juillet dernier ; Élise et Émile ont accepté de nous ac-

cueillir chez eux pour témoigner de leur déménagement. « On a vécu pendant 42 ans à l'Ophite, et je peux vous dire qu'on se sent déjà bien mieux ici ! » sourit Émile. Le couple de retraités a pu aménager leur appartement avec les meubles, décorations et photos qui leurs sont chers. « On a aménagé à notre goût, on est vraiment chez nous. Mais contrairement à notre ancien appartement, ici il n'y a pas un bruit, c'est vraiment impeccable ! Et puis avec toutes ces voitures qui passaient, c'était dangereux de traverser. ». Bien que le loyer soit un peu plus cher, Émile souligne que le logement est neuf et bien mieux isolé, et leur facture d'électricité a baissé plus que leur loyer n'a augmenté. « Y'en a toujours qui rouspètent, c'est comme partout, on ne peut pas satisfaire tout le monde... Nous en tous cas, on est ravis. Nos petits-enfants sont venus nous rendre visite pas plus tard que la semaine dernière, ils adorent eux aussi. On ne déménagera pas de nouveau, c'est sûr. » ●





L'OPH 65, BRAS ARMÉ DU DÉPARTEMENT POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES LOGEMENTS SOCIAUX

L'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées, ou OPH 65, est l'un des plus grands bailleurs sociaux des Hautes-Pyrénées, et le seul ayant un statut entièrement public. Il est rattaché au Conseil départemental.



YANNICK BOUBÉE

Conseiller départemental du canton d'Aureilhan,
Président de l'OPH 65

« Moi-même, j'ai vécu pendant 6 ans dans un logement social de l'OPH. »

Avec 8 499 logements et 188 agents, l'OPH couvre la totalité du département. Son parc immobilier est intégralement constitué de logements sociaux.

Depuis que je siége à l'OPH 65, en 1998, j'ai toujours ressenti une réelle satisfaction quand je vois le travail réalisé. Nous touchons à l'urbanisme, avec des projets d'envergure comme le NPNRU de Lourdes que nous finançons à hauteur de 21 M€ et pour lequel nous sommes très bien accompagnés par nos partenaires. Nous touchons aussi à l'architecture, lorsqu'il s'agit de rénover le cœur des villages. En effet, l'Office est présent dans tout le Département, dans 66 communes plus précisément. Et bien entendu, le logement social concerne avant tout l'Humain puisqu'il s'agit de loger les demandeurs dans des résidences bien conçues, bien gérées et entretenues. Un vrai travail de proximité quotidien, qui exige de la transversalité entre nos différentes équipes ! Contrairement aux idées reçues, 70 % de la population est éligible au logement social. Pour l'anecdote, personnellement, à un moment de ma vie, j'ai vécu pendant six ans dans un logement social de l'OPH.

Au sein de l'Office, mon rôle consiste notamment à animer le Conseil d'Administration. Composé de 23 membres dont 6 Conseillers départementaux, le Conseil vote le budget, approuve les comptes, et s'assure que les orientations fixées sont bien respectées. Je tiens à saluer également le rôle essentiel de la Commission d'Attribution des logements qui se réunit chaque lundi pour attribuer les logements en fonction de critères très encadrés par la loi.

Aujourd'hui, nous avons des projets dans tout le Département, pour la plupart de réhabilitation ; nous sommes cependant parfois bridés par les coûts de construction et un environnement complexe, qui ralentissent quelques mises en chantiers. Malgré cela, l'OPH continue de faire preuve de dynamisme, avec des projets et des chantiers au service des haut-pyrénéens. ●

**39 M€ INVESTIS
EN 2024**



Constructions neuves
Un programme neuf livré :
42 logements,

5 chantiers : **160 logements,**



Réhabilitations thermiques

Fin de travaux pour une
résidence : **65 logements,**
2 chantiers : **101 logements,**



Projets à l'étude
75 logements.



Résidence Intergénérationnelle "Les Asphodèles" à Sarrancolin

JEAN-PIERRE LAFONT-CASSIAT

Directeur de l'OPH 65,
Président de l'association des
Directeurs Généraux d'OPH
d'Occitanie

« Chaque euro que l'on dégage en excédent est réinvesti prioritairement dans les travaux. »

L'OPH 65 est une émanation du Conseil départemental, c'est notre collectivité de rattachement. Notre Président Yannick Boubée communique avec les élus et avec le Président Michel Pélieu, de cette manière l'OPH et le Département se parlent toujours franchement et entretiennent de très bonnes relations. Il en va de même avec les autres bailleurs sociaux : nous avons récemment fait l'acquisition de 700 logements, hors de l'agglomération Tarbaise, auprès de Promologis, bailleur privé. L'Office a des antennes de proximité à Lourdes, Bagnères, Vic et Lannemezan, c'est donc plus aisé pour gérer le patrimoine sur l'ensemble du territoire.

L'OPH est un établissement entièrement public, de sorte que chaque euro que l'on dégage en excédent est réinvesti prioritairement dans les travaux ou bien va abonder les fonds propres, puisque nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer. Cela nous permet de nous concentrer sur notre mission, à savoir loger les personnes aux ressources modestes. Nous travaillons parfois dans le cadre de l'urgence sociale : demain, si vous venez voir l'Office et que vous êtes à la rue, un logement vous est proposé

dans les 48 h, sans problème. Nous répondons à toutes les demandes bien sûr, quel que soit le secteur géographique. En zone rurale, les élus nous sollicitent aujourd'hui majoritairement sur la réhabilitation du bâti existant. Ces projets sont cohérents avec la revitalisation des cœurs de village et les objectifs environnementaux. Sur l'éradication des « passoires thermiques », nous sommes en avance par rapport au parc privé. Aujourd'hui, sur 8 499 logements, nous avons à peine une quinzaine de logements classés G, dont un certain nombre sont inoccupés pour travaux. A l'OPH, nous sommes davantage animés par la volonté de rénover notre parc existant et d'adapter nos bâtiments, plutôt que par une logique d'accroissement de notre patrimoine. Dans le neuf, la plupart du temps la demande concerne l'habitat senior avec des logements réfléchis, ergonomiques.

« Si vous êtes à la rue, un logement peut vous être proposé sous 48 h. »

L'une des principales difficultés que nous rencontrons, comme l'a évoqué notre Président Yannick Boubée, tient au financement des travaux. Aujourd'hui, une Commune qui a un projet de rénovation de logements va bénéficier de plusieurs subventions très largement supérieures à celles que les offices publics peuvent recevoir. Lorsqu'une Commune, par exemple, veut construire une résidence senior, elle a tout intérêt à en assurer la maîtrise d'ouvrage car le taux de subvention sera pour le moins égal à 50 %. ●

FÉDÉRER LES PARTENAIRES DU LOGEMENT

Afin d'articuler l'action de tous les partenaires du logement, le Département et l'Etat ont élaboré une stratégie d'action sur cinq ans : le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, ou PDALHPD.



Si l'acronyme est abstrait, les objectifs du PDALHPD adopté en décembre dernier, eux, sont limpides et concrets. Le Plan vise à permettre aux personnes et aux familles en situation précaire d'accéder au logement décent et indépendant, et de bénéficier des services essentiels tels que l'eau, l'énergie et le téléphone, ainsi que d'un accompagnement si nécessaire.

Il s'agit par exemple de l'accompagnement des seniors et des travailleurs saisonniers ; de la lutte contre l'habitat indigne ; de la fluidification des circuits de demande du Fonds de Solidarité Logement.

De 2025 à 2029, ce plan permettra de mieux coordonner l'action

des principaux partenaires du logement. Parmi eux : Les centres communaux d'action sociale (CCAS), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les bailleurs sociaux, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL 65), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)...

Vous l'aurez compris, les partenaires de ce plan quinquennal sont nombreux et variés : associations, Etat, Communes, bailleurs publics et privés... D'où la nécessité d'avoir une stratégie claire et nette. De 52 « fiches actions » pour le précédent plan 2018 - 2024, nous sommes passés à 9. Cette feuille de route épurée permet d'apporter des réponses plus efficaces aux multiples enjeux du logement dans les Hautes-Pyrénées.

Afin d'atteindre ces objectifs sans perdre de temps, les partenaires s'appuient sur les espaces de travail déjà existant. En effet, les acteurs du logement se réunissent déjà autour d'instances comme les Conventions territoriales globales ou le Schéma autonomie. Alors, plutôt que de participer à des réunions supplémentaires, le Département a décidé de profiter de ces instances pour travailler sur les objectifs du PDALHPD. Comme ça on fait d'une pierre deux coups, sans rajouter une couche au mille-feuille... ●

Pour consulter le nouveau PDALHPD, rendez-vous en ligne :



POUR QUI ?

Le PDALHPD cible un public présentant des besoins spécifiques, notamment les personnes :

- **En situation de handicap,**
- **Mal logées ou défavorisées,**
- **Hébergées ou logées temporairement,**
- **Exposées à des situations d'habitat indigne,**
- **Menacées d'expulsion sans relogement,**
- **Victimes de violences intra-familiales.**

ACCÉDER AU LOGEMENT SOCIAL

LE FSL, C'EST QUOI ?

Le FSL, c'est le Fonds de solidarité pour le Logement ; rien à voir avec la faisselle, qui est un fromage frais au lait cru. Plusieurs partenaires contribuent au FSL : en grande majorité le Département, mais aussi l'Etat, les communes et les fournisseurs d'énergie. Grâce à ce fonds, le Département vient en aide aux personnes qui présentent des difficultés pour accéder au logement ou pour s'y maintenir. **En 2023, ce sont 1 389 foyers haut-pyrénéens qui ont bénéficié au total de 837 396 €.**

On peut faire une demande de FSL pour couvrir le premier mois de loyer, le dépôt de garantie, des factures d'énergie... Ce dispositif est destiné aux personnes en grande précarité, les plus éloignées du logement : il peut prendre la forme d'une aide sans contrepartie ou bien d'un prêt à taux 0. ●

NOUVEAUTÉ :

À partir du 1^{er} mars, le plafond de ressources pour être éligible au FSL devient l'équivalent de l'Allocation pour Adulte Handicapé. Pour plus d'informations et **pour faire une demande, rendez-vous dans la MDS la plus proche de chez vous.**



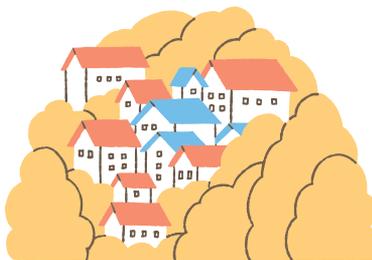
COMMENT REMPLIR UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ?



ÉTAPE 2

DÉPOSER VOTRE DEMANDE, EN LIGNE OU CHEZ UN BAILLEUR SOCIAL

- + Copie recto/verso de votre pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité
- + Avis d'imposition pour les revenus des deux dernières années



ÉTAPE 1

REMPLIR LE FORMULAIRE DE LOGEMENT SOCIAL

- **En ligne :**
demande-logement-social.gouv.fr
- **En retirant le formulaire papier** auprès d'un bailleur social ou auprès de votre Centre Communal d'Action Sociale ou Maison Départementale de la Solidarité...



ÉTAPE 3

SUIVRE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Une fois votre demande déposée, l'attestation d'enregistrement de votre demande ainsi que le Numéro Unique Départemental (NUD) vous sont délivrés sous un mois maximum par courrier.



MÉGANE AUDRIEU

CONSEILLÈRE EN RÉNOVATION DE L'HABITAT

Au Département, Mégane informe et conseille les particuliers qui souhaitent rénover leurs logements. Elle fait partie de notre équipe de 4 conseillers qui vous accompagnent gratuitement, tout au long de l'année, dans vos démarches de rénovations énergétiques et d'adaptation de votre habitat.

Pourquoi les particuliers qui souhaitent rénover leur logement vous contactent-ils ?

Nous sommes en quelque sorte la porte d'entrée pour les particuliers, propriétaires et copropriétaires qui se lancent dans un projet de rénovation. Parfois, ces projets se heurtent à la complexité des montages de dossiers de financement ou au démarchage abusif, et sont abandonnés. C'est pour éviter ce parcours du combattant que les personnes nous contactent : pour chaque projet nous offrons nos conseils sur le projet dans sa globalité, des pistes possibles d'accompagnement et une orientation vers les interlocuteurs appropriés (ADIL 65, CAUE...). De 2022 à 2024, nous avons ainsi traité plus de 11 000 demandes.

Pour quels types de rénovations peut-on contacter votre service ?

La plupart des personnes qui font appel à nous ont besoin d'être conseillées pour des travaux de rénovations énergétiques. Il s'agit souvent, pour résumer, de baisser la facture de chauffage et d'augmenter le confort.

Nous sommes également de plus en plus sollicités pour des problématiques d'adaptation du logement : depuis le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle aide s'adresse aux personnes âgées ou en situation de handicap, elle permet de financer jusqu'à 70 %

des travaux d'adaptation du logement. Il peut s'agir de l'installation d'une rampe d'accès, de transformation d'une baignoire en douche...

Si vous deviez donner un seul conseil à nos lecteurs, quel serait-il ?

C'est simple : ne jamais signer un devis avant d'avoir obtenu l'accord de l'organisme d'aides financières ! Aujourd'hui, la plupart des travaux de rénovations énergétiques ou d'adaptation du logement bénéficient de financements.

Mais l'attribution de ces financements est encadrée : avant de vous engager dans des travaux, il faut avoir obtenu en amont une réponse favorable de l'organisme d'aides, quel qu'il soit. Les dossiers que vous montez auprès de ces organismes se font sur la base de devis non-signés. Si les travaux ont commencé avant d'avoir obtenu cet accord, il vous sera impossible d'obtenir des aides à leur financement ! ●

POUR CONTACTER UN CONSEILLER :

Par téléphone au 05 31 74 36 65

Le lundi de 14 h à 16 h et du mardi au jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.



16 janvier - Les Petits As : Le coup d'envoi est donné !

Aujourd'hui, le Parc des Expositions de Tarbes a vibré au rythme des premiers échanges de la 43^{ème} édition des Petits As, le tournoi junior de tennis le plus prestigieux au monde.



17 décembre - #hautpyreneens Portrait d'Adrien, cofondateur de l'entreprise Py'still

Après 15 ans de recherches dans le domaine des extraits végétaux, c'est au cœur des Hautes-Pyrénées qu'Adrien a cofondé PY'STILL, une entreprise innovante, déterminée à transformer les ressources locales en véritables trésors.



28 novembre - Présentation du fond NEWFUND NAEH INNOPY : Une étape clé pour l'innovation dans les Hautes-Pyrénées !

À l'occasion de la réunion de présentation auprès des collectivités locales du fond Newfund NAEH INNOPY, le Département des Hautes-Pyrénées et ses partenaires réaffirment leur engagement sur le territoire pour l'émergence d'un tissu économique solide, porteur d'avenir.

L'ACTU SUR NOS RÉSEAUX



8 novembre - Le Pic du Midi en route pour l'UNESCO !

Le Département des Hautes-Pyrénées s'engage activement aux côtés du Pic du Midi de Bigorre pour faire reconnaître ce site exceptionnel comme patrimoine mondial de l'UNESCO.



29 novembre - Une session acoustique magique au cœur des Pyrénées !

C'est dans un cadre aussi majestueux qu'exceptionnel que Sylvain Duthu, notre talentueux artiste pyrénéen, a choisi de poser sa voix et son clavier. Au barrage de Cap-de-Long, Sylvain nous offre une version acoustique de "Hyper", extrait de son premier album solo.

Groupe Nos territoires en commun

**LOGEMENT :
RESTONS MOBILISÉS**

Le logement structure la vie d'un territoire.

Le conseil départemental prend toute sa part dans la construction, l'amélioration et la transition écologique de l'habitat.

Le développement économique est étroitement lié à la qualité des logements proposés.

C'est pourquoi, en relation avec l'Etat, l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, les Communautés de Communes, les bailleurs sociaux et les investisseurs privés, nous devons soutenir un effort constant à la création et la rénovation.

La région Occitanie a décidé de ne plus accompagner financièrement le guichet d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique et nous le déplorons.

Le département assure le relais et accompagne aussi depuis de nombreuses années l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement), une référence sérieuse dans le conseil aux problématiques du logement et de l'habitat.



Vos Conseillers départementaux :
David LARRAZABAL et
Laurence ANCIEN - Tarbes 3
Geneviève QUERTAIMONT et
Jean-Michel SÉGNÉRÉ - Moyen Adour

Groupe Passionnément Hautes-Pyrénées radicalement solidaires

UN TOIT DÉCENT POUR TOUS, UNE AMBITION DURABLE

En ce début d'année, nous tenons à adresser à tous les Hauts-Pyrénéens nos meilleurs vœux de santé, de promesses réalisées, de justice et de paix.

Comme vous pouvez le lire dans ce numéro, le Conseil départemental agit de manière volontaire pour améliorer l'habitat. Des seniors aux personnes handicapées, des personnes en difficulté aux propriétaires individuels, des communes aux investisseurs, beaucoup peuvent compter sur le Département pour améliorer le bien-vivre dans les Hautes-Pyrénées.

Notre objectif est toujours d'agir efficacement et au plus près des besoins car un logement est bien plus qu'un toit, c'est une base pour une vie privée et professionnelle réussies. Cela peut prendre le biais de conseils techniques (Guichet Rénov'Occitanie, ADIL...) ou d'aides financières pour réaliser un projet. Notre action prend également la forme de partenariats avec les communes, les intercommunalités et les bailleurs sociaux, notamment l'OPH qui réalise de nombreux programmes locatifs ou dédiés à l'acquisition.

Groupe Socialistes et Apparentés

**LE TOIT,
UN DROIT POUR TOUS**

L'accès à un logement décent est un droit fondamental, essentiel au bien-être des individus. Pourtant, de nombreuses familles vulnérables peinent à trouver un logement adapté à leurs besoins. Dans les Hautes-Pyrénées, le Conseil Départemental mène avec détermination des politiques publiques pour permettre aux habitants, en particulier les plus défavorisés, d'être correctement logés. Cela se traduit par des aides pour les ménages à faibles revenus, des subventions pour la construction de logements publics, la réhabilitation de logements privés modestes, et l'octroi de garanties d'emprunts aux bailleurs sociaux. Ces actions illustrent la volonté du Département d'agir de manière cohérente dans les domaines sociaux et économiques.

L'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées (OPH65), organisme de logement social rattaché au Département, demeure un partenaire majeur pour accompagner les orientations du Conseil Départemental dans un contexte national difficile. Pour autant, des actions ambitieuses, dimensionnées aux capacités budgétaires de l'organisme, sont menées pour accroître le parc de logements et le moderniser en permanence, singulièrement au vu des enjeux financiers énergétiques. Par la construction et la rénovation de logements sociaux, l'OPH s'attache donc à proposer des habitats modernes respectant les spécificités locales.

L'engagement du Département se manifeste par l'aide à la construction, le soutien à la réhabilitation, la lutte contre l'habitat indigne et l'accompagnement des ménages en difficulté, afin de réduire la précarité et garantir un avenir plus serein pour tous.

Vos Conseillers départementaux :
Joëlle ABADIE - Vallée de l'Arros et des Baïses
Maryse BEYRIÉ - Neste-Aure-Louron
Yannick BOUBÉE et Geneviève ISSON - Aureilhan

Groupe Progrès & Solidarité

LA RÉALITÉ DU TERRAIN SUR LA LOI SRU

La problématique du mal logement affecte les populations les plus défavorisées.

La loi du 13 décembre 2000 dite **loi SRU** avait été élaborée pour faire face collectivement à cette misère sociale en poursuivant plusieurs objectifs permettant une plus grande solidarité et notamment une mixité dans le cadre d'un territoire prédéfini. C'est le fameux **article 55 de la loi SRU** qui prescrit aux agglomérations et autres intercommunalités qui recensent plus de **50 000 habitants** dont une commune au moins de 15 000 habitants de bénéficier en particulier de **25 %** de logements sociaux.

En 2023, ce sont **2157 communes** impliquées dans le champ de la loi SRU.

54 % des communes concernées ne respectent pas leurs obligations aux motifs de difficultés liées à la constructibilité, la faible attractivité, la faible densité de la demande.

Selon un rapport de février 2021 **la Cour des Comptes** recense **210 000 logements** construits entre **2017 et 2019** qu'il faut comparer **1,8 millions** de logements sociaux construits en **20 ans**.

L'État définit les conditions de production et de gestion de ces logements dédiés.

Cependant l'intervention des collectivités redevient fondamentale puisque par exemple **les départements sont compétents en matière d'aide sociale** (ex : fonds de solidarité logement **FSL**) Ainsi dans la réalité **le Département joue un rôle tout à fait fondamental** même s'il n'intervient financièrement que de manière secondaire par le biais des subventions.

*Vos Conseillers départementaux :
Virginie SIANI-WEMBOU et Frédéric LAVAL -
Tarbes 1*

*Andrée DOUBRERE et Gilles CRASPAY -
Tarbes 2*

Nous gardons toujours en tête le double défi d'équilibre territorial - avec une offre répartie sur l'ensemble du département - et de dynamisme, grâce à l'activité et aux emplois générés par les chantiers.

Si l'avenir politique et budgétaire de notre pays est plus que jamais teinté d'incertitudes, vous pouvez néanmoins compter sur notre détermination pour continuer à mettre en œuvre cette vision au service des habitants et du territoire. C'est le vœu que nous nous faisons pour 2025 et pour les années à venir !

Vos Conseillers départementaux :

Louis ARMARY, Marc BÉGORRE, Pierre BRAU-NOGUÉ, Maryse CARRÈRE, Nicole DARRIEUTORT, Nicolas DATAS-TAPIE, Evelyne LABORDE, Isabelle LAFOURCADE, Laurent LAGES (Président), Monique LAMON, Thierry LAVIT, Michel PÉLIEU, Pascale PÉRALDI, Stéphane PEYRAS, Marie PLANE, Bernard POUBLAN, Marie-Françoise PRUGENT, Frédéric RÉ, Véronique THIRAUULT, Bernard VERDIER

Groupe Communiste

CONSTRUIRE ET RECONSTRUIRE LES LOGEMENTS À MAYOTTE

Fin décembre un terrible cyclone s'abattait sur Mayotte, département français détruisant tout sur son passage.

Les cocotiers dénudés, aux palmes arrachées, sont métamorphosés. Les fragiles bidonvilles ne sont plus qu'amas de tôles déformées et tranchantes, détachées des poutres continuant de porter leurs clous.

Mayotte, la dévastée, la délaissée, la désespérée crie ses douleurs. Nos concitoyens l'entendent et se mobilisent massivement pour leur venir en aide avec les associations et les collectivités dont la nôtre.

Après la sidération viennent l'incompréhension et la colère. Nos sœurs et frères Mahorais n'ont pas besoin de cette communication ministérielle ou présidentielle avariée. Ils ont, dans l'immédiat, besoin d'eau potable, de nourriture, d'électricité et de matériaux solides pour construire et reconstruire leurs habitations afin de pouvoir se protéger en urgence.

Mobilisons-nous pour obtenir de l'État et de l'Union européenne qu'ils s'engagent à aider à la reconstruction ou à la construction des habitations, des infrastructures autrement, en tenant compte des dérèglements climatiques.

A Pau ou au Touquet, on aurait sans doute mieux anticipé, mieux sécurisé, évacué, relogé. À Mayotte, on compte les morts et les blessés, on constate les larmes aux yeux, les dégâts, et le pouvoir des méprisants s'affaire dans d'interminables mécanos politiques pour sauver le capitalisme, tout en accablant des personnes dans le malheur et en faisant le tri des êtres humains selon leur situation juridique. Inacceptable !

Vos Conseillers départementaux :

*Jean BURON - Vice-Président des routes et des transports,
Andrée SOUQUET*

À LA RECHERCHE

PAS CHER

D'UN APPART' ÉTUDIANT ÉQUIPÉ

ET SANS FRAIS DE DOSSIER !

Economisez 3 mois de
loyer gratuit ⁽¹⁾

Loyer à partir de

382€ ! ⁽²⁾

- > Présence d'un gardien
- > Services de proximité
- > A 200 m de IUT/ENIT

📞 07.88.80.18.62

⇒ www.oph65.fr > Logements Étudiants

⁽¹⁾ De juin à septembre, déduction faite de l'APL. En restant au minimum 2 ans dans votre logement.

⁽²⁾ Charges comprises (chauffage, eau chaude et froide).